FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS
Les droits de l'animal
Les devoirs de l'homme



POUR UNE POLITIQUE LOCALE ENGAGÉE EN FAVEUR DE LA CONDITION ANIMALE

Recommandations de la Fondation 30 Millions d'Amis

Venez assister aux conférences de la Fondation sur le Salon de la Biodiversité et du Génie Écologique :

La Serre :

· **Mardi 24 novembre** de 14h30 à 15h15

· **Mercredi 25 novembre** de 11h30 à 12h15 et de 15h30 à 16h15

L'Atelier :

· **Mardi 24 novembre** à 15h45

Plus d'un Français sur deux possède au moins un animal de compagnie.

Pour 58% des Français, l'intégration de l'animal en ville et l'amélioration de la condition animale devraient être des sujets importants voire prioritaires pour la municipalité.

Les Français sont donc soucieux de la prise en compte des animaux dans la Ville et sont favorables :

88%
à une meilleure gestion des animaux errants dans leur municipalité

85%
à la mise en place d'un programme de stérilisation des chats errants

84%
à des actions de sensibilisation au respect des animaux

75%
à des dispositifs pour une meilleure intégration de l'animal en ville

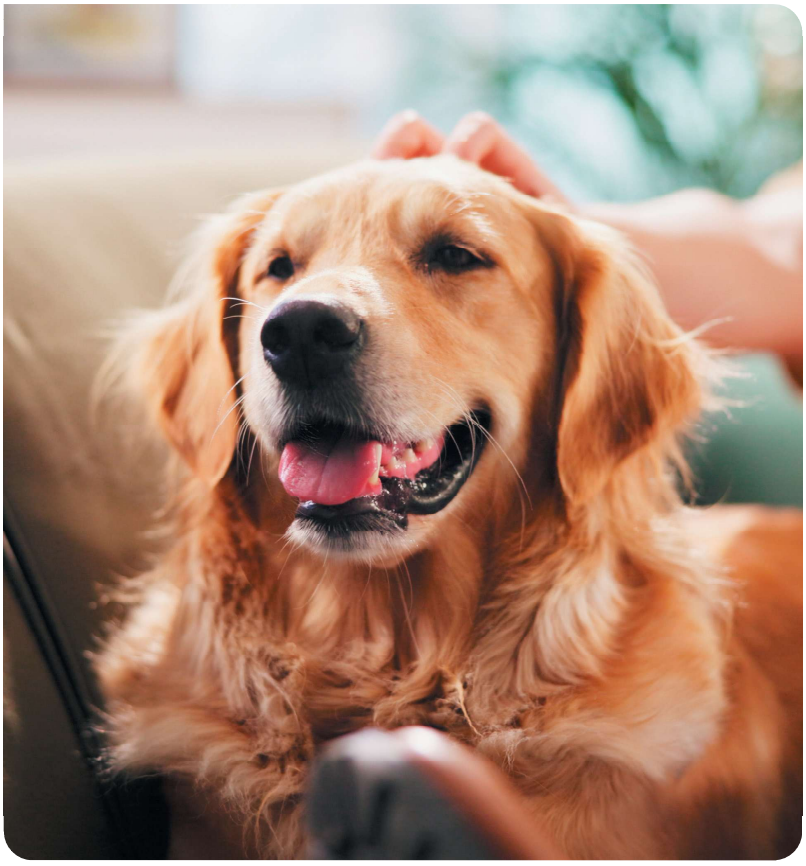
65%
à la nomination d'un élu municipal référent à la condition animale

75%
à un soutien financier et logistique aux associations de protection animale

15 engagements pour les animaux en ville : faciliter leur intégration et assurer leur protection

— 1. Attribuer une délégation « condition animale » à un conseiller municipal

La municipalité fera de la condition animale une thématique à part entière grâce à la création d'une délégation administrative et politique dotée d'un budget et d'un service dédiés, pour mettre en œuvre les politiques municipales ayant un impact favorable sur les animaux domestiques ou sauvages.



— 2. Mobiliser la police municipale sur la protection des animaux

La municipalité nommera un "référent protection animale" au sein de l'équipage de police et sensibilisera les agents à la maltraitance animale et aux trafics afin qu'ils surveillent les conditions de détention des animaux sur la commune, qu'ils signalent tout délit constaté à la police nationale et qu'ils assistent les associations dans le cadre de leurs interventions auprès de détenteurs maltraitants.

— 3. Offrir des infrastructures et services adaptés aux maîtres de chiens

La municipalité créera des parcs canins de taille adaptée, conçus de façon sécurisée, de nature à satisfaire les besoins physiques et comportementaux des chiens. Afin de garantir un usage respectueux de ces zones de liberté et une cohabitation harmonieuse entre les chiens et les humains dans l'espace public, un service de médiation pourra être mis en place dans ces parcs canins. Par ailleurs, la municipalité favorisera le lien social entre habitants et luttera contre l'abandon et les maltraitances en développant des initiatives dédiées aux propriétaires de chiens et encadrées par des professionnels (balades collectives, cours d'éducation gratuits, canicourse, ateliers de sensibilisation…).

— 4. Permettre l'accès des chiens aux bâtiments, espaces et transports publics

La municipalité permettra l'accès des chiens tenus en laisse aux infrastructures publiques (parcs municipaux, transports, mairie et services de l'administration…) afin de favoriser l'intégration de l'animal au cœur de la cité et de reconnaître l'animal de compagnie comme un membre à part entière de la communauté et un vecteur de lien social. Un cimetière animalier pourra également être créé pour permettre le digne recueillement des administrés suite au décès de leur animal.



— 5. Mener des actions éducatives relatives à la protection des animaux et de la nature

La Mairie organisera régulièrement des actions de sensibilisation, notamment auprès des jeunes publics dans les écoles et centres de loisirs gérés par la municipalité, visant à développer la sensibilité à la protection des animaux et de la biodiversité, et à renforcer la pédagogie concernant les besoins des animaux et les comportements des humains (documentation, permanences, conférences, événements dans la ville, sorties éducatives, etc).

— 6. Soutenir les associations et refuges locaux

La municipalité facilitera et soutiendra la création et l'activité des associations de protection animale en accordant des subventions dédiées et en mettant à leur disposition des terrains et infrastructures de la commune pour favoriser le sauvetage des animaux en détresse et la sensibilisation des administrés.



7. Assurer la protection des animaux errants

La municipalité ayant l'obligation légale de gérer les animaux errants sur le territoire communal, elle disposera d'un service de fourrière animale dédié à la capture et à la garde des animaux trouvés errants, avec recherche systématique de placement auprès d'associations à l'issue du délai légal de garde. Elle mettra également en place une gestion des colonies de chats libres par la stérilisation et installera des abris et des lieux de nourrissage entretenus. Cette gestion des animaux errants, qui limitera le recours à l'euthanasie des animaux, sera accompagnée d'actions pédagogiques auprès de la population.





8. Protéger la faune sauvage locale

La municipalité mettra en place des installations pour préserver les populations d'animaux sauvages (abris pour les hérissons, écuroducs et mangeoires pour les écureuils, nichoirs pour les oiseaux…) et en permettre l'observation par les citoyens au cœur de la ville. Elle apportera un soutien financier et logistique aux centres de soins pour la faune sauvage, dans un objectif de conservation de la biodiversité locale.

9. Interdire la chasse sur les terrains communaux et mettre en place des jours sans chasse

La municipalité restreindra les activités de chasse sur les espaces appartenant à la commune et engagera des échanges avec la fédération des chasseurs afin de parvenir à un juste partage de la nature entre chasseurs et promeneurs, notamment par la mise en place de jours sans chasse sur le territoire de la commune.





10. Privilégier la gestion douce des populations d'animaux libres

Dans le cas de nuisances avérées causées par des animaux libres dans la ville (rats, pigeons, corneilles, corbeaux, renards…), la municipalité diligentera une étude diagnostic avant toute action visant à réduire la population animale en question et les actions préventives seront préférées aux actions curatives : maintien d'un haut niveau de propreté, installation de poubelles publiques rigides fermées et de conteneurs semi-enterrés, sensibilisation des habitants aux conséquences du nourrissage et du non-respect des consignes sanitaires. Si besoin, une gestion écologique et éthique des populations sera mise en place via la stérilisation et l'installation de pigeonniers contraceptifs, ou l'utilisation de répulsifs.

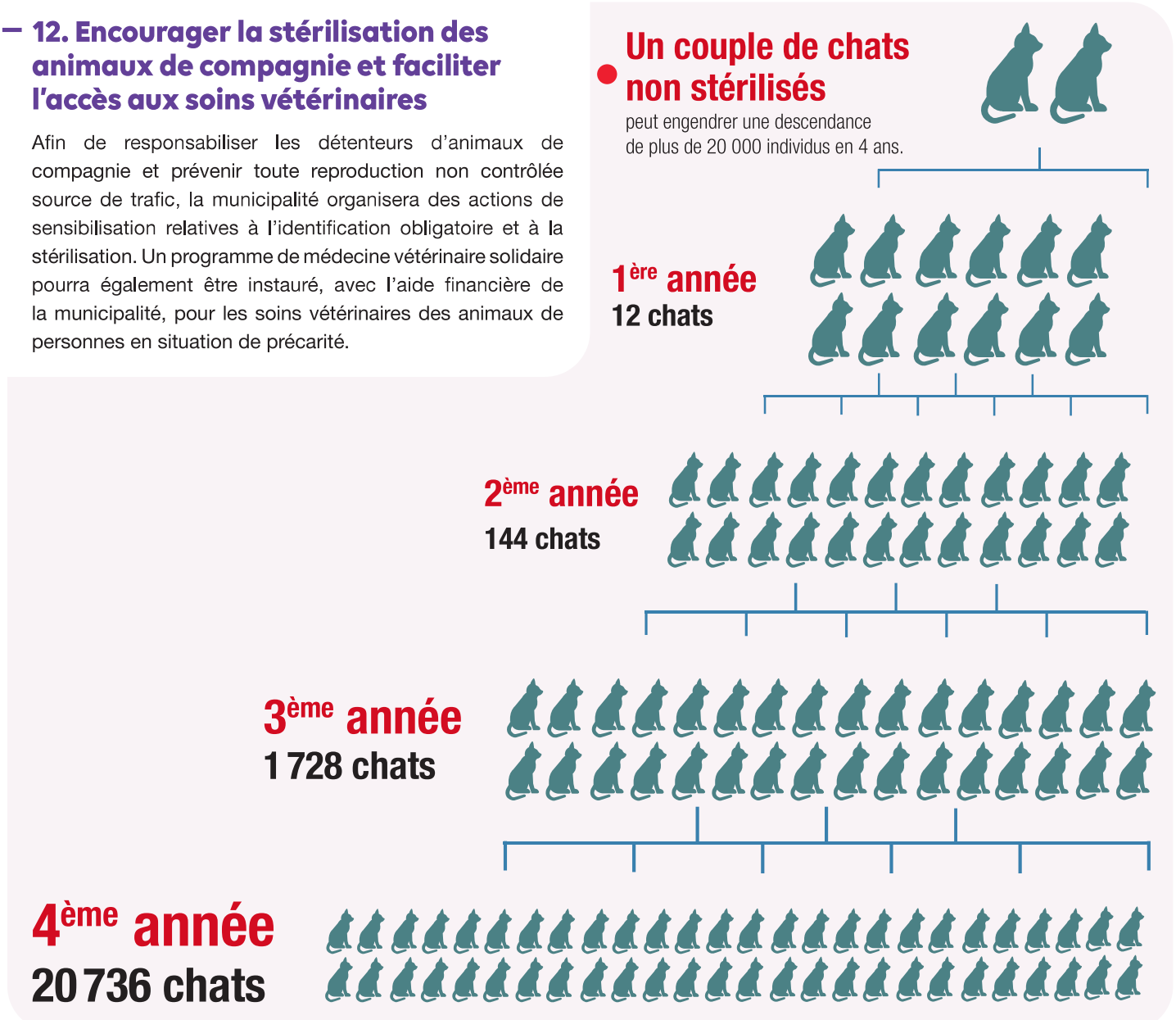
— 11. Refuser l'installation d'événements et d'établissements préjudiciables aux animaux

La municipalité refusera la tenue d'événements préjudiciables pour les animaux (foires dédiés à la vente d'animaux, dont les salons du chiot et du chaton, spectacles présentant des animaux sauvages ou rassemblements de chasseurs) dans les espaces et infrastructures communaux. Elle pourra également émettre des avis défavorables à l'installation d'élevages intensifs ou d'élevages pour la chasse, et refusera tout soutien financier ou logistique à ces activités.



— 12. Encourager la stérilisation des animaux de compagnie et faciliter l'accès aux soins vétérinaires

Afin de responsabiliser les détenteurs d'animaux de compagnie et prévenir toute reproduction non contrôlée source de trafic, la municipalité organisera des actions de sensibilisation relatives à l'identification obligatoire et à la stérilisation. Un programme de médecine vétérinaire solidaire pourra également être instauré, avec l'aide financière de la municipalité, pour les soins vétérinaires des animaux de personnes en situation de précarité.



— 13. Rendre la commande publique plus respectueuse du bien-être animal

La protection des animaux deviendra un critère déterminant pour les achats ou les financements de la municipalité, afin de jouer un rôle majeur dans la transition des modèles exploitant les animaux. Cette initiative se traduira notamment par l'orientation de la commande publique vers des produits plus respectueux des animaux (produits d'entretien sans tests sur les animaux, exclusion des produits d'élevage industriel et mise en place d'alternatives végétariennes quotidiennes dans la restauration collective publique).



— 14. Favoriser l'accueil des animaux dans les EHPAD et établissements de soins

La municipalité accordera un accompagnement financier et logistique au développement de l'accueil des animaux dans les établissements de soins et les EHPAD et à la mise en œuvre d'un cadre sécurisé garantissant le bien-être des animaux et des humains, par la formation adéquate des équipes et des conditions de détention adaptées aux animaux accueillis (hébergement, soins, activités…).



— 15. Encourager l'intégration des animaux dans les lieux d'accueil et de services pour personnes sans domicile

Des initiatives en faveur de l'accueil des humains sans domicile fixe, marginalisées et/ou en situation précaire accompagnés de leurs animaux seront favorisées et soutenues par la municipalité, dans un souci de meilleure intégration sociale et de lutte contre l'abandon : accès encadré des animaux aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale, création de chenils solidaires ou de box de dépôt temporaire…

À PROPOS DE LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS :

La Fondation 30 Millions d'Amis occupe une place singulière dans le paysage philanthropique français, dans le sillon de l'émission éponyme lancée en 1976.

Reconnue d'utilité publique depuis 1995, elle s'est imposée comme un acteur majeur de la protection animale, en luttant contre la maltraitance, les abandons et les trafics, tout en soutenant durablement refuges et associations partenaires. Présidée par Reha Hutin, elle conjugue action de terrain, mobilisation de l'opinion et plaidoyer juridique pour faire progresser la cause animale. En éditant et distribuant le Code de l'Animal, la Fondation 30 Millions d'Amis contribue également à la sensibilisation et à la formation des Forces de l'Ordre et des étudiants, pour une meilleure application des lois et règlements.

• Aide à la stérilisation des chats errants

Au niveau local, la Fondation 30 Millions d'Amis dédie un budget de 4 millions d'euros à la mise en place de campagnes de stérilisation des chats errants, en collaboration avec les élus et les associations de terrain. Près de 10 000 conventions ont ainsi été signées avec des collectivités locales pour maîtriser éthiquement et durablement les populations de chats et éviter leur euthanasie.

• Soutien aux acteurs de terrain

La Fondation 30 Millions d'Amis intervient, notamment aux côtés des autorités, pour le sauvetage et l'accueil d'animaux et soutient financièrement de nombreux refuges et associations susceptibles d'accompagner une politique locale active en matière de protection animale.

LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS RÉCOMPENSE VOS INITIATIVES LOCALES !

En 2026, la Fondation 30 Millions d'Amis a repris le Palmarès des villes où il fait bon vivre avec son chien - porté pendant dix ans par le magazine éponyme – et l'a élargi à l'ensemble des animaux vivants en milieu urbain. Le Palmarès des villes où il fait bon vivre avec les animaux met désormais à l'honneur chaque année les collectivités qui œuvrent en faveur d'une cohabitation harmonieuse entre l'Homme et l'animal et s'engagent concrètement pour la condition animale.



FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Les droits de l'animal
Les devoirs de l'homme

VOTRE INTERLOCUTRICE PRIVILÉGIÉE :



Lorène JACQUET

Responsable des Affaires publiques
affaires.publiques@30millionsdamis.fr
06 84 17 45 35

@ iStock - Fondation 30 Millions d'Amis